

CARTE COMMUNALE DE CONDILLAC

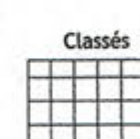
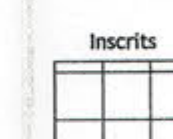
ANNEXE 1

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Code	Intitulé	Désignation	Acte de création	Service gestionnaire
AC2	CONSERVATION DU PATRIMOINE Monuments et Sites Servitudes de protection des sites classés ou inscrits	Château et ses abords Château et ses environs immédiats	Site Classé par arrêté du 23 mars 1981 Site Inscrit par arrêté du 31 décembre 1980	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
I4	Electricité et gaz Servitudes relatives à l'établissement des lignes électriques	Ligne 225 Kv Logis Neuf- Châteauneuf du Rhône		R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) TESE GIMR CCE
PT2	Télécommunications Servitudes de protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Lyon – Marseille	Décret du 4 janvier 1974	Direction Télécommunications du Réseau National



BUREAU D'ETUDES URBANISME ET AMENAGEMENT - PASCALE BLANCHET
3 Rue SERGENT BLANDAN - 26500 BOURG LES VALENCES - TEL. 04.75.55.30.86



AC 2

Protection des sites.
Servitudes de protection des sites et des monuments naturels.



I 4

Electricité.
Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques



PT 2

Télécommunications.
Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'état.

